

**DOSSIER COMPLÉMENTAIRE**  
**BPJEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS ÉQUESTRES »**  
**ET**  
**LP 1 MANAGEMENT DES ENTREPRISES ÉQUESTRES OPTION 1**  
**Session 2024/2025**  
*Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente*

**Identification du candidat :**

Madame  Monsieur

Nom d'usage\* : .....

Nom de naissance : .....

Prénom\* : .....

Date et lieu de naissance\* : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à .....N° département : \_\_

Adresse\* : .....

CP : \_\_\_\_ Ville : .....

Zone académique ( lieu de formation actuelle) :  A  B  C

Tél. : ..... Portable\* : .....

E-mail\* : .....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille :  célibataire  marié(e)  divorcé(e) ou séparé(e)  veuf(ve)  pacsé(e)  en concubinage

N° d'assuré social : ..... sous le régime :  général  agricole  autre : .....

Numéro identifiant Pôle Emploi : ..... Zone géographique (ville et région) : .....

Etes-vous référencé(e) comme sportif de Haut niveau ?  Oui  Non

Si oui dans quelle discipline : ..... (Joindre un justificatif)

\* obligatoire

**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

**BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »  
+ Licence professionnelle Management des entreprises équestres**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature du (de la) candidat(e) :

À : \_\_\_\_\_

# Conditions générales de vente – IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

## Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### **1.1. Fiche d'inscription:**

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

**La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.**

### **1. 2. Convocation:**

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

## Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

### **2.1. Tarifs des tests de sélection:**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

### **2.2. Modalités de paiement:**

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

### **2.3. Financement de la formation:**

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

## Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

## Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

### **4.1. Annulation du fait du cocontractant :**

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

**L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.**

### **4.2. Annulation du fait de l'IFCE:**

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

## Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

## Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

## Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

## Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

## Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

## **BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » et LP 1 Management des entreprises équestres (option 1)**

### Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Disposer d'un cheval (ou de 2 chevaux), 6 ans minimum, pour les TEP techniques  
(cf annexe **Présentation des TEP et épreuves de sélection**)
- Justifier de résultats en compétition au cours des 5 dernières années  
Niveau minimum requis → Dressage : Am2 GP, CSO : Am 1 Grand Prix , CCE : Am 1

### Dates des tests :

3 jours : 15, 16 et 17 avril 2024 ou 24 ,25 et 26 avril 2024 selon votre zone académique.

*Les dates vous seront confirmées dans une convocation si votre dossier est retenu.*

### Restauration et hébergement :

Restauration possible à l'IFCE - site de Saumur

Pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité

### Frais d'inscription au positionnement:

- ✓ **200 euros € TTC**  
*Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.*

**+ pension du(des) cheval(chevaux) 19,50 €\* TTC/jour/cheval** (paille, supplément de 5,60€/jour pour les copeaux)

La pension du cheval sera calculée en fonction du nombre de jours réellement occupés et sera à régler le jour de votre départ du site.

*\*sous réserve d'évolution des tarifs*

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET** par courrier

**Au plus tard le 5 avril 2024 ( date de réception du dossier)**

IFCE - Site de Saumur

**à l'attention de Chantal GOULIN**

170 Avenue du Cadre noir

49400 Saumur

+33 (0) 2 41 53 50 55

[chantal.goulin@ifce.fr](mailto:chantal.goulin@ifce.fr)

## Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

### ATTENTION

**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte**

- Le dossier de renseignements complet
- La lettre de motivation
- Le CV
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables du BPJEPS déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements (exemple : Bac pro CGEH équivalences de l'UC 1et UC 2)
- L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
- Les justificatifs des TEP déjà acquis
- Les résultats en compétition amateur des 5 dernières années
- Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité recto-verso)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités équestres (modèle en annexe) datant de moins de 3 mois
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une photo d'identité récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1 ou BNS (Obligatoire pour l'entrée en formation)
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel: prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- La fiche de **réservation de box** pour les tests de sélection

### Cadre réservé à l'administration

Réception : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

## Dossier de renseignements

**Organisme de formation** : IFCE – site de Saumur

**Formation** : BPJEPS / Licence Professionnelle 1<sup>ère</sup> année

**Spécialité** : Educateur sportif

**Mention(s)** : Activités équestres

**A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :**

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRAJES DE
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

**B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DESJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :**

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI       NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

## Annexe 1 Le déroulement des épreuves

➔ Lors de votre arrivée à l'IFCE-site de Saumur, et pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité vous sera demandée, une carte provisoire d'accès vous sera remise.

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

### Organisation type :

<b>TEP</b>	Test A	Maitrise en extérieur et Terrain Varié	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test A
	Test B	B 1 : Travail sur le plat : dérouler une reprise	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test B
		B 2 : Parcours d'obstacles	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test B
		B 3 : Travail à pied	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test B
Cheval personnel* : peut être différent du cheval prévu pour la formation <b>Il est souhaitable de prévoir une cavalerie différente pour les TEP et pour les sélections</b>				
<b>SELECTION</b>	Epreuve d'entretien professionnel			Obligatoire
<b>POSITIONNEMENT</b>	Epreuve de spécialité – technique équestre : CSO / DRESSAGE / CCE		Cheval Personnel prévu pour la formation	Obligatoire
	Epreuve de spécialité – technique équestre : CSO / DRESSAGE / CCE		Cavalerie IFCE	Obligatoire
	Epreuve de mise en situation pédagogique		Cavalerie IFCE	Obligatoire
	Visite vétérinaire (présentation du cheval)		Cheval Personnel prévu pour la formation	Obligatoire
	Epreuve d'écrit de méthodologie de projet d'animation équestre			Obligatoire
	Epreuve écrite de type QCM			Obligatoire

Les tests d'exigences préalables et les épreuves de positionnement sont programmés sur 3 jours. Il est donc souhaitable de prévoir un cheval différent pour les TEP et pour le positionnement.

### **I – Les tests d'exigences préalables (TEP): (épreuves éliminatoires)**

*Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».*

**TEST A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié (cheval personnel obligatoire\*)**

✓ **Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié Obligatoire si pas dispensé du test A**

Durée : 5 minutes maximum. Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau.

**Cas d'élimination** : chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles.

Pour valider le test le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5

N°	Exercices
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m
5	Descendre et remonter à cheval

**TEST B : Test technique (cheval personnel obligatoire\*)**

Le candidat réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B figurant en annexe IV-B de l'arrêté du 31 octobre 2016

✓ **TEST technique B1 - Travail sur le Plat : Obligatoire si pas dispensé du test B**

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.

N°	Exercices
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen
6	Entre S et H demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues

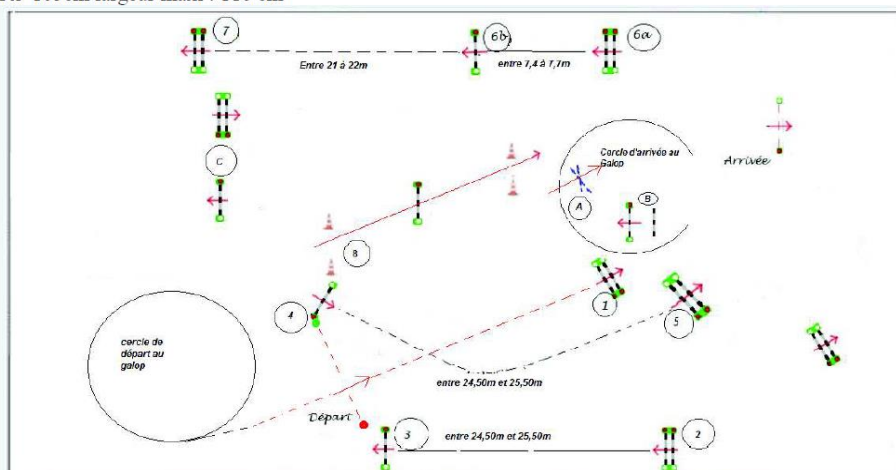
✓ **TEST Technique B2 - Saut d'obstacles : Obligatoire si pas dispensé du test B**

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

**Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur)**

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oser à 75cm x 80cm x 95cm

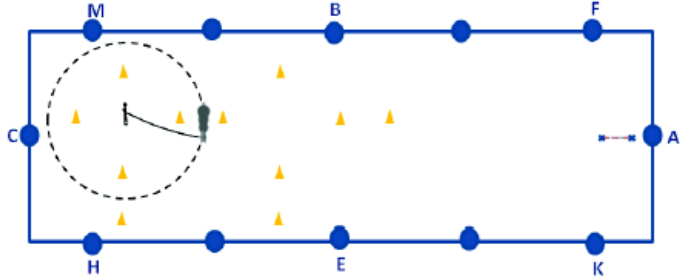
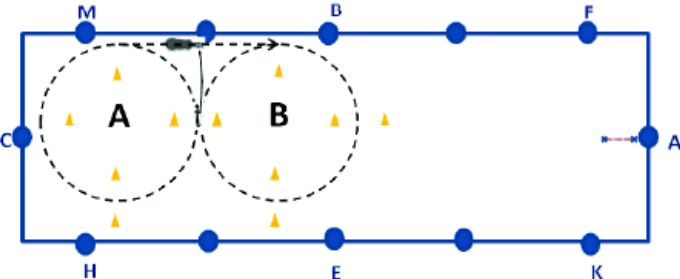
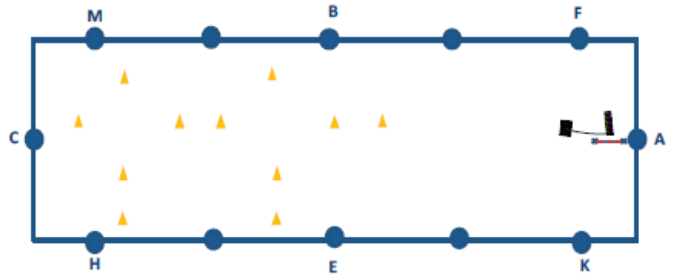
Parcours : N°1 : 85cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm





✓ **TEST Technique B 3 - Travail à pied : Obligatoire si pas dispensé du test B**

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits.

N°	Exercices
1	<p>Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.</p> 
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.
2	<p>Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)</p> 
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)
3	<p>Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.</p> 
4	Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.

## II – L'épreuve de sélection : (obligatoire pour tous les candidats ayant validé les TEP)

### Epreuve d'entretien professionnel :

**Modalités d'épreuve** : Entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes: il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation.

## III – Les épreuves de positionnement : (obligatoire pour tous les candidats ayant validé les TEP)

### Epreuve de spécialité – technique équestre : CSO / DRESSAGE (Cheval Personnel prévu pour la formation obligatoire)

**Modalités d'épreuve CSO** (pour les candidats de la discipline CSO et CCE) : Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Am1 GP suivie d'un entretien

Durée : 10 mn max.

**OU**

**Modalités d'épreuve DRESSAGE** (pour les candidats de la discipline Dressage) : Présentation d'une reprise de dressage de niveau Am3 GP suivie d'un entretien

durée : 10 mn max

### Epreuve de spécialité – technique équestre : CSO / DRESSAGE (Cheval IFCE)

**Modalités d'épreuve – technique équestre DRESSAGE** : Travail collectif en dressage avec cavalerie école

durée : 1 h max

**ET**

**Modalités d'épreuve – technique équestre CSO** : Travail collectif en sauts d'obstacle avec cavalerie école

durée : 1h max

### Epreuve de mise en situation pédagogique (Cheval IFCE)

**Modalités d'épreuve** : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, sujet défini par le jury, pour 1 groupe de 2 à 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien

durée : séance 20 mn max. + entretien 10mn max.

### Epreuve d'écrit de méthodologie de projet d'animation équestre :

**Modalités d'épreuve** : Ecrit de méthodologie de projet d'animation équestre

durée : 1h30

### Epreuve écrite de type QCM :

**Modalités d'épreuve** : QCM portant sur les connaissances générales et spécifiques liées aux activités équestres

durée : 20mn max.

### Epreuve de présentation du cheval

**Modalités d'épreuve** : Présentation du cheval personnel type visite vétérinaire de concours.

durée : 5 mn

### **Cas éliminatoires et critères de positionnement des candidatures**

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pas de note éliminatoire sur les épreuves, mais note éliminatoire sur la moyenne générale (inférieure à 11)
- Pour les candidats ayant déjà validé les TEP : prise en compte des notes des épreuves de spécialité (pas de cas éliminatoire si note < 18/30)
- Pour les épreuves avec le cheval inclus dans la formation : note suspensive ≤ à 10/20 (constat d'un cheval inadapté : possibilité de se présenter avec un autre cheval dans un délai de 15 jours maxi).
- Nombre de candidats sélectionnés par formation : 10

### **Positionnement : détermination du PIF (Parcours Individualisé de Formation)**

Selon l'arrêté : *« L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».*

*« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation »*

## Annexe 3

### Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Des dispenses et/ou équivalences sont susceptibles d'être accordées selon vos résultats en compétition. Vous pouvez consulter le tableau récapitulatif ci-dessous des dispenses et équivalences prévues par les textes.

Vous pouvez obtenir une attestation du DTN en faisant la demande directement sur le site de la FFE : <https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/BPJEPS>

#### Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation (niveaux sportifs sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2016)

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B	Dispense « EDC » (2)	Dispense « DT » (3)	Dispense « MSP » (4)	Dispense « DT » (3)	Dispense « MSP » (4)	Dispense « DT » (3)
2 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de CCE AM3 minimum ou équivalentes	X	X						
2 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans le premier tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X		X		X		X
3 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X		X		X		X
1 classement en tant que longeur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves d'équitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X		X		X		X

(1) Dispense des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense de l'étude de cas.

(3) Dispense de la démonstration technique.

(4) Dispense de la mise en situation professionnelle.



**Annexe 4  
Certificat Médical**

**CERTIFICAT MEDICAL  
(à joindre au dossier d'inscription)**

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

**Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).**

**BPJEPS spécialité "éducateur sportif", mention "activités équestres".**

(Arrêté du 31/10/2016 modifié portant création de la mention "activités équestres" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif").

Exigences mentionnées par le diplôme > Annexe IV : présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des "activités équestres" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Je soussigné (e), .....,  
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Madame     Monsieur

NOM .....

Prénom .....

Né (e) le .....

à .....

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A ....., le .....

Cachet du médecin

Signature du médecin

## Réservation de box

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse de facturation : .....

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : \_\_ / \_\_ / \_\_

Date de départ du cheval : \_\_ / \_\_ / \_\_

Discipline : .....

### **Cheval:**

**NOM DU CHEVAL** : ..... **N° SIRE** : ..... (7 chiffres + 1 lettre)

**Adresse de provenance du cheval** : .....

Paille     Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M  - F  - H

**Avis vétérinaire** : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval, **La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.**

### **Propriétaire :**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Portable : ..... E-mail : .....

**Lors de votre arrivée sur le site**, il vous sera indiqué à l'accueil « guérite » le numéro de box de votre (de vos) cheval (chevaux).

Pour des raisons de sécurité **une pièce d'identité vous sera demandée**, une carte provisoire d'accès vous sera remise.

### **Très important :**

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription.

**Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli sur le site.**

**Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.**

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Date et signature**

## Annexe 5

### Frais de formation – fiche récapitulative

#### **Tarif Formation universitaire et professionnelle (sous réserve d'évolution)**

La formation se déroule en alternance entre l'IFCE site de Saumur et l'ESTHUA – Campus de Saumur. Des frais d'inscription s'appliquent pour les deux entités. A cela s'ajoute la pension du cheval sur le site IFCE – Saumur (obligatoire en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année).

#### **Frais d'inscription IFCE**

Tarif 1<sup>ème</sup> année de formation universitaire et professionnelle

Frais d'inscription IFCE au positionnement via parcoursup – tarif 2024 -2025: 200 € HT

*NB : Pour les candidats hors parcoursup :*

*Frais d'inscription IFCE au positionnement : 200 € HT*

*Tarif 1<sup>ème</sup> année (BPJEPS spécialité « Éducateur sportif » mention « Activités équestres ») : 6000 € HT*

Pour information (sous réserve d'évolution):

Tarif 2<sup>ème</sup> année de formation universitaire et professionnelle 10 000 € HT

Tarif 3<sup>ème</sup> année de formation universitaire et professionnelle 4 500 € HT

#### **Frais d'inscription ESTHUA – Université d'Angers**

✓ *Licence professionnelle Management des entreprises équestres*

- Tarif 2024 -2025 (non boursier) : 170 € TTC

- Tarif 2024 -2025 (boursier) : 0 €

#### **Pension du cheval personnel sur le site IFCE – Saumur ( sous réserve d'évolution ) :**

- 375 € / mois / cheval (sur paille)